

Affichage obligatoire des émissions carbone

Quel impact pour le transport de marchandises en ville



Sommaire

- Présentation du décret 2011-1336
- Pourquoi intégrer le carbone dans la gestion des entreprises



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Caractéristiques



Définition : Pilotage global des flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent.

La logistique urbaine en hyper urbain se caractérise par :

la population française est majoritairement à 80% urbaine. *(données Insee 2010)*

- Le code du commerce (destinataire présent)
- Ses flux entrant/sortant (82% livraisons, 9% enlèvements, 9% les 2)
- Ses objets (colis à 51%, de vrac à 22%, courrier à 8%, palettes à 6%, 13% divers)
- Ses moyens (majoritairement routier) restera le mode prédominant par sa flexibilité, son efficacité et son coût
- Son coût économique (20 % du coût total de la chaîne logistique)
- La pression environnementale (exigences réglementaires Françaises et Européennes)

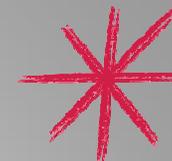
Rôle moteur de développement économique dans la ville, mais :

- Utilise 50% du gazole consommé en ville et 25% des émissions de CO₂
- Représente 20% du trafic
- Occasionne 30 % des véhicules/km (occupation de la voirie)
- rapport surface/poids transporté pénalisant majoritairement avec des véhicules de 3.5T
- En déséquilibre : 82 % des mouvements de livraison, 9 % d'enlèvement et 9 % aux deux.
- Introduit un problème de santé publique avec 70% des particules, 35% des NOx

la mise en œuvre pour la logistique urbaine est confrontée à :

- un manque d'information de nombreuses entreprises et notamment du transport léger,
- des conditions d'application très spécifiques en fonction des métiers et des modes de transport. (course, messagerie Btoc...)

les objectifs du livre blanc

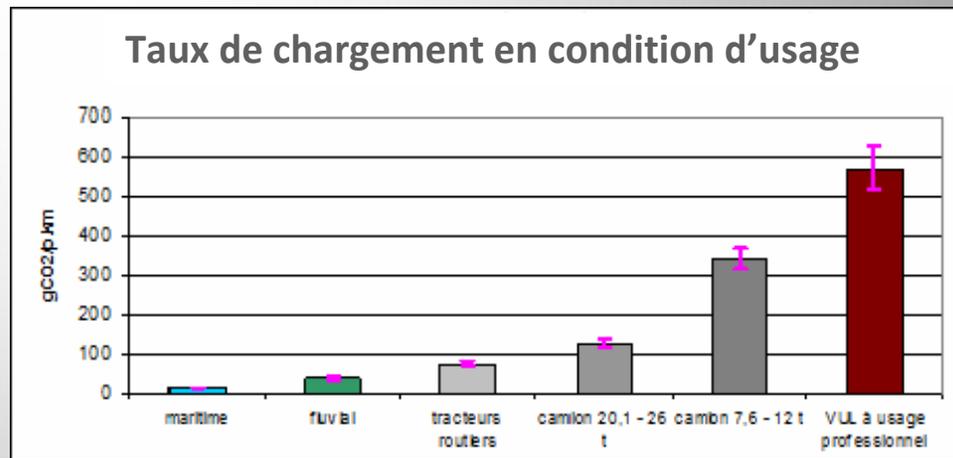


2030-2050 Objectifs pour le transport de marchandises réduction de 60% les émissions de CO₂/1990.

- ✓ 30% du transport marchandise ferroviaire ou fluviale sur les distances de plus de 300 km. cette proportion doit passer à 50% en 2050
- ✓ La distribution urbaine doit cesser d'émettre du CO₂. Réduction de 50% véhicules à moteur thermiques à 2030, disparition totale pour 2050
- ✓ D'autres ambitions de réduction : rejets polluants (Zapa), le bruit...

Les axes majeurs d'amélioration:

- Gagner en performance en particulier taux de remplissage
- Absorber et appuyer la croissance du e-commerce
- Développer de nouvelles organisations autour des besoins du marché



Les principaux éléments du décret



L'objectif de l'affichage (loi Grenelle2 article 228-II 12 juillet 2010)

"Toute personne qui commercialise ou organise une prestation de transport (personnes, marchandises, déménagement) doit fournir au bénéficiaire de la prestation une information relative à la quantité de CO₂ émise par le ou les modes de transport utilisés pour réaliser cette prestation". Ayant au moins leur point d'origine ou de destination situé en France

Décret 2011-1336, publié le 24/10/2011

Arrêté du 10/04/2012 date d'application au 1^{er} octobre 2013

Arrêté du 10/04/2012 des facteurs d'émission par défaut (N1)

Guide d'application (en cours de rédaction pour 9 activités génériques) automne 2012.

- activité de déménagement
- affrètement
- course
- express
- lot complet TPE/PME
- lot partiel TPE/PME
- messagerie
- messagerie frigorifique
- tournées TPE/PME

Périmètre

- ✓ prises en compte les émissions de CO₂ des véhicules et celles liées à la production d'énergie
- ✓ Non pris en compte la manutentions, la construction des véhicules et les infrastructures

Objectif

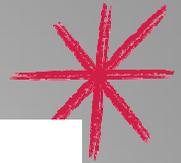
- ✓ Sensibiliser les intervenants
- ✓ Orienter les choix de transport

Données de base

1. Consommation l/km

2. Nombre d'unités transportées en général au prorata du poids (tonne/km) ou propre clé de répartition (kilo, au mètre linéaire, à la palette, au m³, aux colis, à l'€)

Quantification et principe de calcul



Le cas le plus simple (rare)

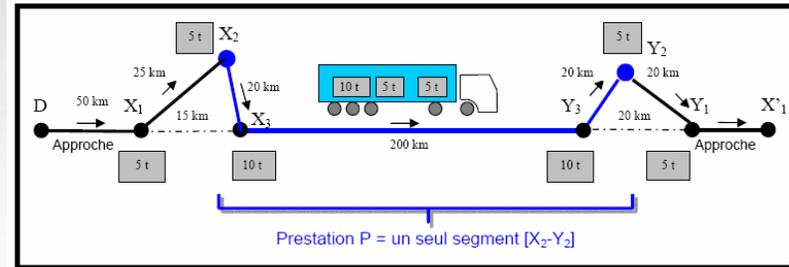
1 camion, 1 transport, 1 client

Le cas le plus fréquent

1 camion avec chargement multi clients

Nécessité de créer une clé de répartition par client (quantité/poids/distance transportées)

Schéma de l'activité de distribution



la quantification des émissions de CO₂ doit inclure 3 étapes:

1. Identification des différents segments de la prestation de transport;
2. Calcul des émissions de CO₂ pour chaque segment;
3. Addition des émissions de tous les segments de la prestation de transport.
4. Rajout des Kms à vide



• Taux de consommation kilométrique du moyen de transport

X

Distance en kilomètre

X

Nombre d'unités transportées pour la prestation

X

Facteur d'émission de la source d'énergie

Nombre d'unités transportées dans le moyen de transport

2,49+0,5 = 3,07

Calcul des émissions



Toutes les entreprises qui commercialisent/organisent une prestation de transport sont concernées.

l'entreprise devra utiliser des données telles que :

consommation de carburant, distance parcourue, le poids ou de taux de chargement.

4 niveaux, en fonction des données disponibles de la prestation de transport considérée :

- **Niveau 1** : valeurs forfaitaires par défaut (externe à l'entreprise, Base Carbone® définies par arrêté). *le recours au niveau 1 n'étant possible que si l'entreprise démontre qu'elle ne peut pas procéder au calcul avec des données plus précises.*
Réservé pour les entreprises de moins de 50 salariés après 1/07/2016.
- **Niveau 2** : valeurs calculées par l'entreprise comme la moyenne sur sa flotte de véhicules, *(si possible par nature d'activité)*
- **Niveau 3** : valeurs calculées par l'entreprise comme la moyenne sur le type de véhicule utilisé ou type d'itinéraire
- **Niveau 4** : valeurs mesurées spécifiques de la prestation de transport concernée *(réel)*.

Certification

Les organismes de certification (agrés COFRAC) sont habilités à attester les données fournies par le prestataire dans l'esprit du décret

A ce jour pas pas de volet sanction

La base carbone[®] et valeurs niveau 1



la Base Carbone[®] accueille l'ensemble des valeurs de niveau 1 établies par l'Ademe. www.basecarbone.fr

C' est une base nationale de données publiques. (activation 03/2012)

Pour le transports de marchandises 22 cas dont 9 activités pour le mode routier (6 touches l'hyper urbain)

- activité de déménagement
- affrètement
- course
- express
- lot complet TPE/PME
- lot partiel TPE/PME
- messagerie
- messagerie frigorifique
- tournées TPE/PME

L'information à restituer aux chargeurs

Les informations attendues sont les émissions du seul gaz CO₂ en Kg/CO₂

12 résultats pour votre recherche

Type élément	Libellé	Péri mètre géographique	Statut	Dernière mise à jour	Catégorie	Valeur	Unité	Incertitude (%)
DS	porteur 7,5 t, transport de marchandises diverses - consommation	France	✓	02/03/2012	transport > ... > poids lourd	0.244	litre / (tonne.km)	68
DS	porteur 7,5 t, transport de marchandises diverses - nombre d'unités transportées	France	✓	02/03/2012	transport > ... > poids lourd	0.9	tonne	40
FE	porteur 7,5 t, transport de marchandises diverses - facteur d'émission	France	✓	02/03/2012	transport > ... > poids lourd	0.847	kgCO ₂ e / (tonne.km)	70

2 composantes :

➤ Le taux de consommation kilométrique (litre/(tonne.km))

➤ Le nombre d'unités transportées (tonne)



Pourquoi intégrer le carbone dans la gestion des entreprises TMV ?



Par nécessité en raison de la réglementation et de la fiscalité environnementale

- Taxe carbone, augmentation du prix de l'énergie, pression écologique, affichage environnemental, péages urbains
- L'évolution vers des modes de production et de consommation plus sobres en énergie (et donc en carbone) donc de transport

Par l'introduction de la dimension carbone dans les critères d'achat

- non seulement pour le consommateur, mais aussi pour les donneurs d'ordres, entreprises ou administrations.

Comme argumentation d'une stratégie de communication

- La gestion de l'empreinte carbone et sa communication deviendront peu à peu des critères de différenciation et de compétitivité.

Conclusion, quelle opportunité?



Quid du contexte Européen?

En parallèle, une démarche européenne de normalisation des Gaz à Effet de Serre (GES) a été engagée par le CEN.

La Commission européenne a l'intention de mettre en place d'ici 2014 une méthodologie de mesure du CO₂ et/ou de la consommation de carburant des PL, comme outil de communication de données.

L'anticipation de l'affichage CO₂ via les démarches volontaires donneront aux entreprises une avance certaine sur les futures obligations réglementaires Française et Européenne.



Merci de votre attention

LUC SERVEAU

ADJOINT DU DIRECTEUR AU DEVELOPPEMENT DURABLE

LD : +33 1 44 29 04 16

P : +33 6 07 17 29 31



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Fédération Nationale des Transports Routiers

6, rue Ampère / 75017 Paris, France

T +33 1 44 29 04 29 / F +33 1 49 29 04 01

fntr.fr

